

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 983029 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de rédiger et présenter un projet de recherche relatif à l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et d'argumenter des interventions d'accompagnement psycho-éducatif en intégrant les dimensions relationnelles, psycho-éducatives, collectives, organisationnelles, sociétales et législatives de l'accompagnement ;
- ◆ de choisir ou créer des activités d'expression artistiques, corporelles, sportives et culturelles adaptées aux besoins des publics rencontrés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*En s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante :*

- ◆ d'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 », code 983025 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée,*

- ◆ d'analyser la pratique d'accompagnement au regard des dimensions, d'une part, relationnelles, psycho-éducatives, collectives et, d'autre part, organisationnelles, sociétales et législatives ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés à l'analyse de ces dimensions ;
- ◆ d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités d'expression artistique, corporelle, sportive ou culturelle adaptées aux besoins du bénéficiaire et à l'action psycho-éducative ;
- ◆ de présenter, oralement et par écrit, sur base d'une hypothèse de recherche, et à partir du traitement des données, une synthèse de cette recherche et des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Rédaction et présentation d'un projet de recherche

sur la base de l'ébauche d'un projet de recherche portant sur un accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'appliquer les règles de rédaction et de présentation d'une recherche :
 - établir la structuration du rapport de recherche,
 - intégrer les normes techniques, académiques et scientifiques d'écriture (registre de langue, table des matières, citations, référencement ...),

- rédiger la bibliographie/sitographie répondant aux normes scientifiques adoptées par l'établissement,
- préparer la présentation orale du travail écrit, avec l'utilisation éventuelle d'un/d'outil(s) de communication (visuel, audio ...et/ou numérique), en tenant compte du séquençage du plan et du temps imparti de l'exposé,
- réaliser un exposé fluide, cohérent et congruent en tenant compte des aspects verbaux et non verbaux de la communication.

4.2. Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir d'interventions d'accompagnement psycho-éducatif interpellantes, par un échange basé sur le modèle de l'intervision,

- ◆ d'analyser des interventions, sur la base d'une méthodologie et d'outils, en tenant compte des dimensions organisationnelles, institutionnelles, sociétales et législatives de l'accompagnement ainsi qu'en identifiant :
 - les acteurs signifiants de l'environnement et de l'organisation (en se situant dans cette organisation),
 - les éléments législatifs et les politiques sociales déterminants pour le service notamment au niveau du projet pédagogique institutionnel,
 - les missions, le mandat, les finalités, les objectifs, les moyens et les valeurs de l'institution,
 - la cohérence de ces finalités, objectifs, moyens et valeurs en lien avec les situations envisagées,
 - la complexité et la présence d'éventuels dysfonctionnements institutionnels,
 - les rôles et fonctions, en référence à l'organigramme, en précisant les zones de liberté et d'action ;
- ◆ d'étendre, par un regard croisé, l'analyse de ces interventions aux dimensions relationnelles, psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ d'intégrer les modèles et apports conceptuels à la réflexion sur ces interventions d'accompagnement ;
- ◆ de construire des propositions de nouvelles interventions qui tiennent compte de l'analyse multidimensionnelle, des modèles conceptuels, du mandat, du projet éducatif et/ou pédagogique et de la réalité des personnes accompagnées ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des nouvelles interventions sur base de critères d'évaluation ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur le développement de sa propre identité professionnelle en tant qu'acteur de changement et d'innovation.

4.3. Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles

- ◆ d'exercer, dans une visée professionnelle, sa créativité dans le développement des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles ;
- ◆ d'évaluer des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles en se référant au projet global d'accompagnement des personnes, aux objectifs et aux finalités de la démarche éducative ;
- ◆ de situer ces activités en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne ;
- ◆ de s'initier à des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles particulières rencontrées dans le secteur socio-éducatif (comme par exemple, clowns hospitaliers, snoezelen, ateliers d'écriture, haptonomie, ateliers d'impro...) et d'en préciser les apports ainsi que les limites par rapport à sa fonction éducative.

4.4. Recherche appliquée

*sur la base d'une situation professionnelle interpellante,
sur la base d'hypothèses sélectionnées,
en exploitant les outils numériques adaptés,*

- ◆ de concevoir et d'appliquer des outils de recueil de données en adéquation avec le modèle d'analyse d'une hypothèse ;
- ◆ de choisir et justifier les modes de traitement des données et leur présentation ;
- ◆ de recueillir des données et les traiter ;
- ◆ de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche et rédiger de manière rigoureuse les conclusions de la recherche sur la base des données recueillies ;
- ◆ de critiquer les démarches adoptées en en soulignant les limites et les éventuels prolongements ;
- ◆ de dégager de ces résultats des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

4. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologie d'analyse de l'intervention psycho-éducative », de « Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles » et de « Recherche appliquée », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Rédaction et présentation d'un projet de recherche	CT	B	18
Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative	PP	L	28
Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles	CT	F	28
Recherche appliquée	CT	F	18
7.2. Part d'autonomie		P	23
Total des périodes			115